

## Assemblée Générale du 09 février 2010



### Relevé de conclusions

*Etaient présents : voir liste en annexe*

Monsieur Claude RAYNAL ouvre la séance reportée à ce jour faute de quorum le 03 février dernier, et rappelle l'ordre du jour :

- Bilan des rencontres d'information et de débat en 2009 et débat d'orientation 2010
- Bilan des actions de sensibilisation à l'environnement et projets pour 2010
- Bilan des commandes publiques du SMEPE
- Compte administratif et de gestion 2009
- Proposition de Budget Primitif pour 2010
- Changement de nomenclature comptable pour l'exercice budgétaire 2011
- Actualisation des conventions de mise à disposition du SMEPE des moyens humains et matériels du Conseil Général
- Questions diverses

#### **Bilan des rencontres d'information et de débat en 2009**

*Annexe 1*

Sandrine BATAILLÉ, animatrice du SMEPE, présente ce bilan, en rappelant que 4 rencontres-débat (gestion des eaux pluviales, pesticide, photovoltaïque au sol, lois Grenelle) et 4 visites de sites sur les thèmes de l'Hydroélectricité, de la filière chanvre, du photovoltaïque au sol et de la méthanisation ont été proposées aux membres du SMEPE et que le site internet du SMEPE ([www.environnement-haute-garonne.fr](http://www.environnement-haute-garonne.fr)) permet notamment d'accéder aux comptes-rendus de ces réunions.

M. RAYNAL propose aux participants de donner leur avis sur le programme des visites et réunions qui se sont tenues en 2009 ainsi que sur le fonctionnement de ces rencontres.

M. AL-YAKOUB (Elu de la Commune de Léguevin) indique qu'il a participé aux journées « photovoltaïque au sol » et « méthanisation » et qu'il les a trouvées très intéressantes car ces dernières permettent des échanges entre élus et également avec les techniciens en charge de ces questions. En revanche, M. AL-YAKOUB propose de partir plus tôt quand les trajets sont un peu longs comme pour la journée « méthanisation » à Montpellier.

M. RAYNAL répond favorablement à cette proposition.

M PUISSEGUR, Président de l'AMF, a beaucoup apprécié la rencontre sur le « photovoltaïque au sol » et informe l'Assemblée que l'Etat est en train d'élaborer une doctrine sur la question. L'AMF remettra ses positions prochainement, notamment en ce qui concerne l'implantation sur des terres agricoles où la doctrine impose des règles particulièrement contraignantes. En effet, ne seraient autorisés que les projets inscrits dans une stratégie intercommunale, portés par une collectivité publique et situés sur des parcelles à faible valeur agricole.

M. RAYNAL souligne l'intérêt de ce point car les collectivités sont confrontées à une pression des installateurs et qu'il convient de trouver un compromis avec l'utilisation des terres agricoles dont la fonction première n'est pas la production d'électricité.

M. PAILHES, élu de la Commune de DRUDAS, a été satisfait de la visite sur la filière chanvre car il a pu rassurer les agriculteurs de sa commune en leur apportant des compléments d'informations.

## **Débat d'orientation 2010**

*Annexe 1*

Pour ouvrir le débat, Sandrine BATAILLÉ, animatrice du SMEPE, présente les thématiques qui pourraient être abordées sous forme de cycles de débats et de conférences en 2010 à savoir :

- En lien avec l'actualité du SDAGE Adour-Garonne récemment adopté, un cycle consacré à la ressource en eau permettrait de donner une vision complète des enjeux et orientations du SDAGE et des mesures applicables aux communes en matière d'assainissement, d'eau potable ou d'urbanisme et de débattre des difficultés éventuellement rencontrées ;

- Un autre cycle thématique sur les déchets ménagers pourrait faire le point sur la situation dans le département et ses perspectives d'évolutions, et de débattre sur les solutions d'optimisation ou d'amélioration de la gestion des déchets prévues ou à prévoir dans le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

Par ailleurs, pourront être traitées en 2010, d'autres problématiques rencontrées par les élus du SMEPE et identifiées notamment dans les états de l'environnement élaborés dans le cadre des SCOT, telles que l'érosion des sols et la préservation des paysages. Enfin, des réunions de sensibilisation et d'information sur des méthodologies pourront être proposées comme la réalisation d'éco-quartiers, à compléter par des visites sur le terrain.

Ces éléments sont une base de discussion et il est proposé aux participants de donner leur avis sur l'intérêt des thématiques.

M. PAILHES, élu de la Commune de DRUDAS, est intéressé par la question de l'implantation des futures décharges dans le Département et du plan départemental des déchets ménagers. M. PUISSEGUR évoque la problématique des déchets industriels banals (DIB), dont le gisement très important nécessiterait des capacités de traitement supplémentaires dans le département.

M. FONT, élu de la Commune de PAULHAC, souhaite que le SMEPE revienne sur le thème de la méthanisation sur le plan de la mise en œuvre et de la sensibilisation auprès de la population.

M. BONHOMME, élu de la Commune de FROUZINS, souhaite que soient abordées la question de la taxation de l'assainissement (le système actuel de taxe eau potable / assainissement entraîne une distorsion du fait du développement de l'usage d'eau de puits ou pluviale), la question de la mission « économe de flux » (économie en terme d'eau, d'électricité, carburant,...) dans les collectivités, ainsi que sur la mise en œuvre de l'introduction du bio dans les cantines (contraintes, avantages, approvisionnement local,...)

M. PUISSEGUR, Président de l'AMF, est intéressé par le sujet des diverses techniques d'assainissement individuel.

M. RAYNAL souligne l'importance du sujet avec la volonté des territoires des SCOT périphériques de faire des lotissements avec des parcelles plus petites et donc de nouvelles techniques d'assainissement individuel pour consommer moins d'espace.

Madame MARTY, élue de la Commune de VILLENEUVE LES BOULOCS, souhaite que soit traité le thème de la pollution lumineuse nocturne par l'éclairage public en liaison avec les nouvelles prescriptions des lois « grenelle ».

Concernant les visites, il est proposé de retenir le centre de stockage de Montech (production de biogaz), le centre de stockage de déchets ultimes de Graulhet et la visite d'un éco-quartier.

M TOURNIER (ADEQVAAR) demande s'il est possible de visiter la station d'épuration de Toulouse (Ginestous).

La proposition est validée par M. RAYNAL

## **Bilan des actions d'éducation à l'environnement en 2009 – Projets pour 2010**

*Annexes 2*

Hélène VERBRACKEL rappelle les actions proposées par le SMEPE en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des jeunes à savoir :

### ➤ **L'animation du Conseil Départemental des Jeunes pour l'Environnement :**

Composé à ce jour de 31 collégiens, l'objectif du CDJE est de réaliser des actions de sensibilisation destinées à l'ensemble des jeunes haut-garonnais.

Les collégiens composant le CJDE ont participé, depuis le début de l'année scolaire 2009 -2010 , à des réunions et visites autour du thème de la biodiversité ( étude de la faune du sol en forêt de Buzet et visite d'une exploitation agricole « pilote » ) et travaillent , pour la deuxième année consécutive, à la création d'un outil pédagogique (DVD rom et affiches) pour sensibiliser l'ensemble des collégiens de Haute-Garonne aux enjeux de la préservation de la biodiversité.

Pour le reste de cette année scolaire, il est proposé de continuer les visites relatives à cette problématique, avec la visite d'un milieu fluvial en mars 2010 et une visite en forêt de Buzet, en juin 2010. Cette séance de clôture sera l'occasion de présenter les outils pédagogiques finalisés.

Hélène VERBRACKEL précise que le SMEPE a obtenu, pour mener à bien ce projet, des subventions de la région (CPER) et de l'Europe (FEDER) à hauteur de 70 % du montant total du projet soit un prévisionnel de 66 582 euros.

Enfin, le mandat des membres du CDJE arrive à échéance en juin 2010. Un appel à candidature sera lancé dans les collèges vers le printemps 2010 pour le renouveler à la prochaine rentrée scolaire.

### ➤ **La création et la diffusion des outils pédagogiques :**

En 2009, 26 collègues ont souhaité bénéficier des outils pédagogiques du SMEPE. Une légère diminution est constatée par rapport aux années précédentes qui s'explique par le fait qu'à la rentrée scolaire 2009-2010, le SMEPE n'a pas proposé de nouveaux outils pédagogiques de sensibilisation.

Les associations et collectivités, ainsi que d'autres établissements scolaires peuvent bénéficier également de ces outils. Un rappel a été fait, en début d'année scolaire 2009-2010, sur la mise à disposition gratuite de ces outils à tous les membres du SMEPE.

Les outils pédagogiques les plus demandés sont principalement les expositions et notamment celles sur les déchets et sur l'énergie, qui sont les plus récentes.

Pour compléter cette gamme d'outils pédagogiques, le SMEPE travaille actuellement sur 3 projets :

- La création d'un livret d'accompagnement au sentier de découverte de la forêt de Buzet :

Suite à l'appel d'offre lancé en novembre 2009, le marché a été attribué le 21 décembre 2009 à la société SYDO. D'une durée de cinq mois, ce marché de création de 3000 livrets pédagogiques d'accompagnement du sentier de découverte, s'élève à un montant total de 21 886,80 €TTC. Les guides d'accompagnement devraient être disponibles à la fin du printemps 2010.

- Outil pédagogique sur la ressource en eau :

Le SMEPE travaille également à la conception d'un nouvel outil sur la thématique de la ressource en eau. Le cahier des charges est en cours de rédaction et le marché devrait être lancé avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2010. Cet outil devrait être disponible à la rentrée scolaire 2011-2012.

- Création et mise en place d'un panneau informatif sur la Garonne :

Il sera localisé dans le Comminges, sur l'aire de Fronsac, le long du parcours cyclable. Il permettra de donner de l'information sur le fleuve et sur l'écosystème en expliquant les particularités de cet endroit et sera un premier pas pour la réalisation d'une série de panneaux implantés le long du parcours cyclable pour expliquer les spécificités du fleuve.

En conclusion, M. RAYNAL invite les membres du SMEPE à utiliser encore plus les outils pédagogiques et demande si des collectivités sont intéressées.

Monsieur GALAUP informe le SMEPE que la mairie de LAUNAGUET organisera, en juin 2010, une journée sur le thème de l'arbre et qu'à cette occasion, elle formulera une demande de prêt de la mallette et du CD-Rom sur l'arbre.

Monsieur AL-YAKOOB de la mairie de LEGUEVIN précise que dans le cadre de l'organisation d'une journée développement durable en avril 2010, la mairie sollicitera le SMEPE pour le prêt de certains outils de sensibilisation.

Monsieur GUIME de l'association Aubépine sollicitera également le SMEPE pour une demande de prêt d'outils pédagogiques de sensibilisation à l'environnement.

Monsieur VIDAL de la mairie de Balma, sollicitera le SMEPE pour bénéficier du prêt des outils, dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes.

Monsieur BONHOMME de la mairie de FROUZINS et Monsieur FONT de la mairie de PAULHAC précisent qu'ils sont intéressés par cette gamme d'outils.

Fin septembre, Monsieur MARTINEZ ajoute que la mairie de LABARTHE-SUR-LEZE organisera un salon sur le développement durable et sollicitera le SMEPE pour le prêt de supports de sensibilisation.

Madame Annick VEZIER, chef du service environnement au Conseil Général et en charge du pilotage du SMEPE, rappelle que le site internet du syndicat mixte présente tous les outils pédagogiques mis à la disposition des membres et qu'un formulaire en ligne permet de les réserver.

Enfin, elle précise que ces outils sont également livrés et installés gratuitement et qu'ils sont adaptés à tout type de public, comme le futur outil pédagogique sur l'eau.

M. RAYNAL reprend la parole et demande aux membres s'ils ont d'autres questions.

Monsieur AL-YAKOUB propose que les membres du CDJE puissent être recrutés parmi les membres des Conseils Municipaux de Jeunes. Monsieur RAYNAL lui précise que la condition indispensable à ce recrutement est que le jeune soit en classe de 4ème et qu'il convient que sa candidature soit portée par son établissement scolaire.

Aucune autre question n'étant posée sur ce dossier, M. RAYNAL propose de passer à la partie plus administrative et passe la parole à Jean JOULIA, gestionnaire administratif et financier du SMEPE.

## **Bilan des marchés sans formalités préalables en 2009**

Jean JOULIA rappelle que l'Assemblée Générale du SMEPE, pour d'apporter de la souplesse dans le fonctionnement du syndicat, a délégué au Président, par délibération du 10 juin 2008, toutes décisions nécessaires à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est inférieur à 206 000 € HT.

En contre partie, le Président doit rendre compte à l'Assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

Le tableau récapitulatif des marchés signés en 2009 a été communiqué aux membres avec les rapports. Les commandes concernent principalement des prestations de transport et de restauration. La plus grosse commande concerne la réalisation de 3000 livrets pédagogiques d'accompagnement du sentier de découverte de la forêt de Buzet, pour un montant total de 21 886,80 € TTC.

Aucune question n'étant posée sur cette proposition, M. RAYNAL la met au vote : aucune voix contre, aucune abstention, l'assemblée Générale prend acte des décisions prises par le Président.

## **Comptes Administratif et de Gestion pour l'exercice 2009** *Annexe 3*

Concernant le Compte Administratif 2009, Jean JOULIA précise que le résultat de clôture est fixé à 299 318.14 € avec un résultat de fonctionnement excédentaire de 164 243.25 € et un résultat d'investissement excédentaire de 135 074.89 €.

Monsieur RAYNAL propose de reprendre ces résultats au Budget primitif 2010 et passe la parole à Monsieur LAMBERT, nouveau Payeur Départemental, pour s'assurer de la concordance du Compte Administratif avec le Compte de Gestion.

Monsieur LAMBERT n'a pas d'observation particulière sur l'exactitude du Compte Administratif par rapport au Compte de Gestion. En revanche, le Payeur Départemental s'interroge sur la thésaurisation faite au niveau de l'investissement et demande si le SMEPE a une vision pluriannuelle de son activité et si des projets à plus long terme justifient les reports d'excédent d'année en année.

Monsieur RAYNAL précise que le syndicat utilise la méthode de thésaurisation sur 2 ou 3 ans pour réaliser les outils pédagogiques qui sont assez coûteux.

Aucune question n'étant posée sur cette proposition, M. RAYNAL la met au vote : aucune voix contre, aucune abstention, l'assemblée Générale approuve le compte administratif 2009, le Compte de Gestion et affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 de 164 243.25 € à la section de fonctionnement de l'exercice 2010.

## **Budget primitif 2010**

*Annexe 3*

Après la présentation de Jean JOULIA retraçant un budget équilibré, tant sur la *section de fonctionnement* à hauteur de 286 512.89 €, que sur la *section d'investissement* à hauteur de 625 954.89 €, Monsieur RAYNAL souligne que le SMEPE a obtenu pour la première fois des subventions FEDER et CPER.

Il indique également que la participation demandée auprès du Département est de 50 000.00 € pour 2010 et que la participation demandée aux communes adhérentes en 2010 est maintenue à 0,08 € par habitant, avec une exonération pour les communes de moins de 200 habitants.

Monsieur MARTINEZ, élu de la Commune de LABARTHE SUR LEZE, s'interroge sur la réforme des collectivités territoriales en cours et demande si le Conseil Général pourra encore participer au SMEPE.

Monsieur RAYNAL propose d'attendre la fin des débats en cours sur la réforme territoriale. Pour autant, il n'a pas d'inquiétude pour l'instant, d'autant plus que le SMEPE n'est qu'un syndicat d'études et de réflexion.

Monsieur RAYNAL rappelle également que le Conseil Général, en plus de sa participation, met gratuitement à la disposition du SMEPE des moyens matériels et humains du Département.

Il est ajouté que chaque niveau de collectivité territoriale va être confronté à des difficultés de financements mais le Département fera en sorte de préserver l'action du SMEPE, d'autant plus que l'Etat est le plus mauvais élève en matière de dette publique.

Aucune question n'étant posée sur cette proposition, M. RAYNAL la met au vote : aucune voix contre, aucune abstention, le budget et les participations des collectivités sont adoptés à l'unanimité.

### **Changement de nomenclature comptable pour l'exercice budgétaire 2011**

Jean JOULIA précise que le SMEPE doit faire face à une rénovation du cadre budgétaire et comptable des syndicats mixtes pour 2011. Jusqu'ici les syndicats mixtes avaient leur propre comptabilité, la M1-5-7.

Le SMEPE étant un syndicat mixte composé du Département et de communes, il est possible d'opter soit pour la M14, cadre budgétaire et comptable de droit commun pour cette catégorie de syndicat mixte, soit, par dérogation, pour la M 52.

Il est proposé de retenir la M14 car elle permet d'éviter tout vide juridique lors de la suppression de la M1-5-7, ces deux nomenclatures étant proches.

Aucune question n'étant posée sur cette proposition, M. RAYNAL la met au vote : aucune voix contre, aucune abstention, l'Assemblée Générale autorise le Président à prendre toute décision concernant la mise en œuvre de ce changement de nomenclature.

### **Actualisation des conventions de mise à disposition du SMEPE des moyens humains et matériels du Conseil Général**

Jean JOULIA précise que les conventions de mise à disposition du SMEPE des moyens humains et matériels du Conseil Général ont été actualisées pour prendre en compte les mouvements de personnels.

M. RAYNAL se réjouit de cette mutualisation des moyens dans le contexte financier actuel.

Monsieur BONNES de la Commune de VILLENEUVE-TOLOSANE prend la parole et exprime sa satisfaction sur l'exposition qui a attirée beaucoup de public lors des journées portes ouvertes de la mairie. Pour revenir sur le point à débattre, Monsieur BONNES ne comprend pas pourquoi les tableaux de mise à disposition sont en double dans le rapport alors qu'ils sont identiques.

Sandrine BATAILLÉ rappelle qu'il s'agit de deux conventions à actualiser : la première est une convention générale qui traite des moyens et du personnel et la seconde est une convention qui parle uniquement du personnel, mais qui n'est ni plus ni moins qu'une partie de la convention générale.

Annick VEZIER indique que ce sont des avenants et que les conventions sont beaucoup plus développées.

Aucune autre question n'étant posée sur cette proposition, M. RAYNAL la met au vote : aucune voix contre, aucune abstention, l'Assemblée Générale autorise la signature de ces avenants.

## Questions diverses

M. RAYNAL propose de revenir sur le débat général et demande aux membres de l'Assemblée s'ils ont d'autres questions.

Jean marc BERGIAT de la Commune de SAUBENS souhaite savoir si un système de compensation CO2 des activités du SMEPE est en place ou dans le cas contraire, pourrait être envisagé plus tard.

Madame Annick VEZIER, précise que le syndicat mixte évite le plus possible d'émettre des gaz à effet de serre en s'engageant sur des démarches de covoiturage, notamment avec les collégiens du CDJE qui viennent par groupe de 4 en taxi pour éviter que chacun vienne avec une voiture particulière.

Dans la même logique, le SMEPE a réalisé, l'an dernier, un arboretum en forêt de Buzet pour compenser justement les gaz à effet de serre émis avec le fonctionnement du CDJE sur les deux années passées.

M. RAYNAL remercie l'équipe du SMEPE pour cet effort et demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur VIDAL de la Commune de Balma demande si les visites organisées par le SMEPE se déroulent toujours le mercredi et s'il est possible d'en prévoir à d'autres jours de la semaine.

Sandrine BATAILLE répond qu'il n'y a pas de jours particulièrement ciblé et que le mercredi est souvent choisi en raison des disponibilités des intervenants.

Monsieur MARTINEZ de la Commune de LABARTHE SUR LEZE exprime son regret de ne pas pouvoir toujours participer aux visites pour des contraintes professionnelles.

Monsieur CASTAING de l'association Nature Comminges souligne que le SMEPE finance de nombreuses actions pédagogiques et souhaite savoir si le syndicat a aussi pour vocation d'aider des communes ou des associations dans des opérations de restauration des milieux.

Monsieur CASTAING prend pour exemple le panneau informatif sur la Garonne qui sera implantée sur l'aire de Fronsac. A cet endroit, la ripisylve est en mauvais état et il serait intéressant de mener une opération de reboisement.

Monsieur CASTAING demande si ce genre d'opération peut faire l'objet d'une action du SMEPE.

Il rappelle que trois associations dont la sienne ont proposé au Conseil Général de la Haute Garonne le vote d'une taxe sur les Espaces Naturels Sensibles du Département et prend acte du refus du Département.

Toutefois, ce dernier avait suggéré aux associations de proposer ou de lister des sites sur lesquels se posent des problématiques de gestion.

Monsieur CASTAING demande s'il est possible d'envisager une réunion pour en discuter.

Concernant le premier point, M. RAYNAL répond que le SMEPE est une structure d'études et que son objet ne permet pas de subventionner des associations, ni des collectivités. C'est le Conseil Général qui a la possibilité de recevoir ces projets et de les subventionner, et non le SMEPE.

En revanche, concernant le deuxième point, le SMEPE pourrait ouvrir une réflexion sur la réalisation d'un inventaire de la richesse naturelle du département et des menaces qui pèsent sur elle, en concertation avec les associations.

Monsieur RAYNAL signale qu'une proposition a été faite, dans ce sens, au Président du SMEPE.

M TOURNIER (ADEQVAAR) a été sollicité par une association de quartier qui souhaiterait faire une conférence sur les économies d'énergies et souhaiterait savoir à qui il doit s'adresser pour organiser cette conférence.

Monsieur BONHOMME de la mairie de FROUZINS précise que l'ADEME s'occupe de ces questions là, ainsi que des points info-énergies hébergés par des associations comme l'association SOLAGRO.

Madame MARTY, élue de la Commune de VILLENEUVE LES BOULOCS, pose une dernière question pour savoir où en est le Département sur l'inventaire des zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.)

Monsieur RAYNAL passe la parole à Elisabeth MATHIEU, de la Direction de l'Agriculture Développement Rural et Environnement du Conseil général, qui précise qu'une Commission des Espaces Naturels, réunie au niveau de l'Etat, doit valider toutes les propositions des associations pour le classement en zone ZNIEFF au niveau du nouvel inventaire. Une partie a déjà été approuvée et la mise à jour est prévue pour mai 2010 par la DREAL.

Cet inventaire est basé sur un travail des associations naturalistes. Il n'y a aucune réglementation de protection sur ces zones, l'inventaire étant juste un outil d'alerte pour les collectivités et autres porteurs de projets.

Madame MARTY déplore un manque de concertation sur ce dossier.

Mademoiselle MATHIEU précise que c'est la DREAL qui est en charge de tous les aspects de la modernisation des ZNIEFF.

Monsieur RAYNAL indique que l'Etat n'a pas demandé, pour l'instant, d'avis particulier aux communes et invite ces dernières à prendre en compte ces problématiques dans leurs PLU.

M PUISSEGUR, Président de l'AMF, souligne un déficit d'information sur le sujet. L'association des maires va étudier le sujet et fera un retour sur la question aux membres de l'Assemblée Générale.

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur RAYNAL remercie les participants et lève la séance à 18h40.

Vu et transmis

**[signé]**

Annick VEZIER

Le Secrétaire chargé de l'Environnement,  
Vice-Président du SMEPE,

**[signé]**

Claude RAYNAL

**[signé]**

Jean JOULIA

Le Président du SMEPE,

**[signé]**

Pierre IZARD